Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 4

Artikel: Logements d'hier et d'aujourd'hui
Autor: Lawrence, Roderick J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-76351

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Logements d'hier et d'aujourd'hui

par Roderick J. Lawrence

L'épanouissement de la personnalité est cité — à tort ou à raison — comme un des plus importants postulats de notre époque (on peut du reste y voir trop souvent une justification de l'égoïsme ou de l'égocentrisme).
Le logement est certainement le lieu privilégié où l'individu peut enfin être lui-même, hors des contraintes de sa vie professionnelle et sociale. Toutefois, une proportion importante de la population vit dans des logements collectifs. Si la qualité matérielle des immeubles locatifs s'est considérablement améliorée, ces logements offrent-ils vraiment un cadre de vie propice à la personnalisation ?
Regardons un grand immeuble moderne à la tombée de la nuit : étage par étage, nous découvrons des lustres semblables à la même place, des meubles certes différents, mais disposés de façon presque identique, pour ne pas parler des rideaux et voilages pratiquement imposés ! Les architectes feraient bien de s'interroger, à la lecture de l'article de leur confrère australien Roderick J. Lawrence, sur leur capacité à créer l'espace propre à l'épanouissement des occupants des immeubles qu'ils créent.

Dédale

Les habitations de nos grands-parents étaient bien différentes des nôtres. La manière d'habiter dans un logement populaire ou dans un appartement bourgeois a changé au cours de notre siècle, ainsi que notre utilisation des lieux publics et privés et notre emploi du temps. Quoiqu'une histoire sociale rendant mieux compte de la transformation de nos habitations et nos activités journalières reste à écrire, il nous paraît intéressant de présenter les résultats d'une étude traitant de l'évolution du logement populaire en Suisse romande entre 1860 et 1960[1]. A la différence d'une analyse exclusivement architecturale et sur la base de concepts clés fournis par les sciences humaines, nous y examinons le développement du logement populaire en tenant compte de l'histoire sociale, de la technique et des règlements de construction, ainsi que de l'économie du bâtiment. Outre l'étude des plans de logements, la documentation utilisée provient des publications officielles (telles que rapports administratifs, lois et règlements de construction, règlements de maison et usages locatifs, recensements et enquêtes sur l'hygiène sociale), les descriptions architecturales, les ouvrages et brochures d'actualité, romans et articles de presse.

Fig. 1. — Genève, rue de la Tour-de-Boël, au début du XXe siècle, montrant divers espaces de transition entre dehors et dedans. (Source : Musée du Vieux-Genève.)

De la fin du XIXe siècle à nos jours, la superficie du logement populaire a augmenté tandis que le nombre d'habitants par ménage a diminué. Parallèlement, l'aménagement et l'ordonnance des pièces dans le logement a nettement évolué. La mise à disposition d'une salle de bains et l'adoption de moyens techniques pour l'aménagement intérieur vont de pair avec l'évolution de l'hygiène, du confort, le développement des notions d'économie domestique et les conceptions avant-gardistes de l'architecture. Il en résulte que les pièces aux destinations mal définies et peu hiérarchisées d'avant la Première Guerre mondiale ont acquis chacune une affectation propre, une position relative et des dimensions normalisées. La suppression de la grande cuisine et l'introduction de la cuisine « laboratoire » témoignent de l'importance du concept fonctionnel apporté par l'architecture moderne. La cuisine d'autrefois destinée à plusieurs usages domestiques devient un espace exclusivement réservé à la préparation des repas. Par ailleurs, la « nouvelle architecture » a même conçu une intégration progressive de l'équipement et du mobilier. Le choix de l'habitant disparaît puisque chaque pièce du logement a une affectation précise et perd ainsi toute polyvalence d'usage.

La privatisation de la vie quotidienne

La transformation des habitations populaires est aussi liée aux réformes associées à une idéologie morale, sociale et architecturale qui exprime la classification et la délimitation des activités journalières, ce qui implique une quête pour la privatisation des activités domestiques et une fonction spécifique pour chaque espace. Avant les années 1920, par exemple, l'espace collectif du logement populaire comporte des équipements collectifs tels que des cabinets d'aisance

[1] « Le Seuil franchi... Logement populaire et vie quotidienne en Suisse romande, 1860-1960 », Georg éditeur, Genève, 1986.

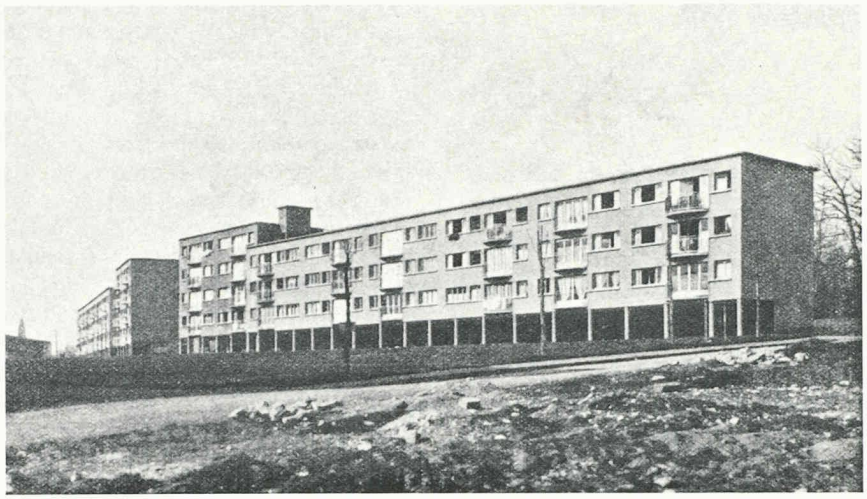

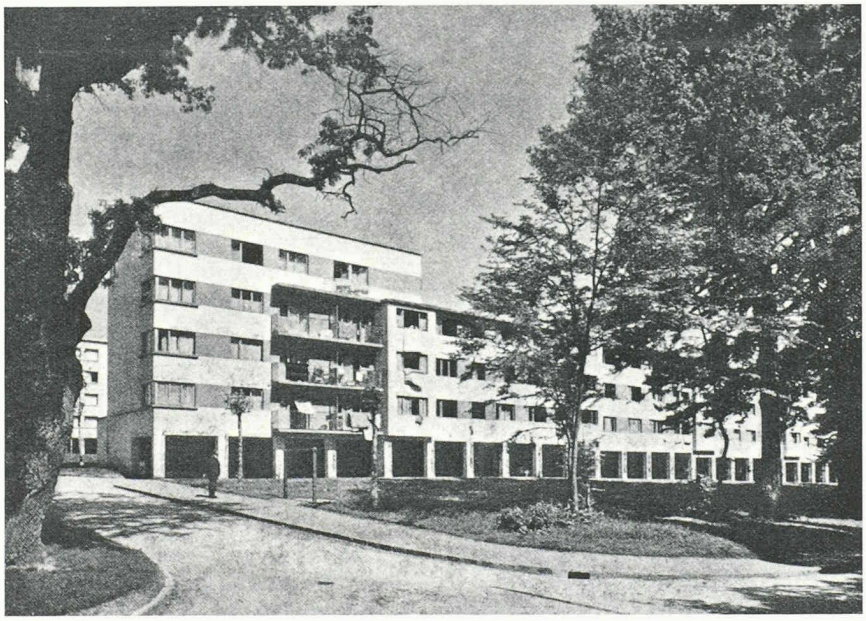

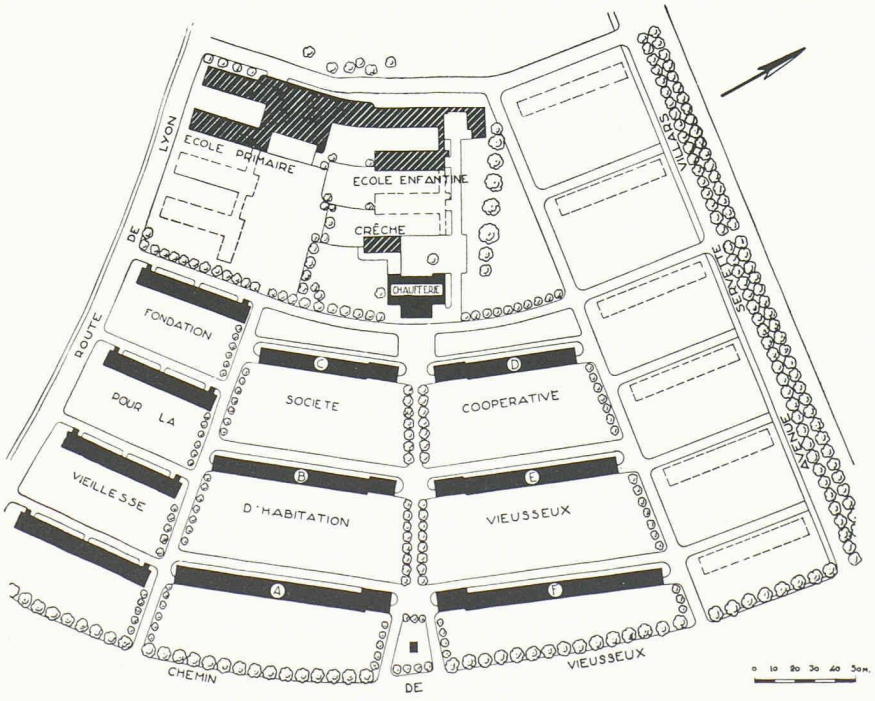

Fig. 2. — Plan d'ensemble de la Cité Vieusseux et vue des habitations populaires construites sur les plans de l'architecte Louis Vincent, en haut, et Maurice Braillard, en bas. (Source : Bulletin technique de la Suisse romande, 1933.)

sur chaque palier intermédiaire ou à chaque étage et une buanderie collective au rez-de-chaussée ou dans une cour. Ainsi, le domaine collectif de ces immeubles servait aussi à des fonctions domestiques et n'était pas simplement un espace de circulation, comme nous le constatons dans les immeubles contemporains. Cette spécialisation fonctionnelle de l'habitation urbaine a pour effet d'accroître l'intimité domestique des classes populaires et satisfait aux progrès de l'hygiène. Par la suite, la conception de logements autonomes — d'abord avec cuisine, et de nos jours avec toute une gamme d'objets incluant vidéo et ordinateur. Ainsi les loisirs comme les travaux ménagers se concentrent progressivement à l'intérieur du logement.

L'espace collectif réduit et abandonné

Parallèlement à ces transformations, il convient de souligner ici que l'implantation et l'ordonnance de l'immeuble d'habitation à plusieurs logements ont aussi changé radicalement au cours de notre siècle. Nous constatons un éloignement de plus en plus grand entre le logement et la rue, d'une part, et une séparation accrue entre l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble d'habitation, d'autre part. Autrefois, le trottoir était «soudé» au seuil de la porte principale de l'immeuble d'habitation, ce qui obligeait à pénétrer d'un coup dans l'espace collectif intérieur. Celui-ci constituait donc une transition subite entre les domaines public et privé. A partir des années 1930, apparaît souvent un tronçon de verdure entre le trottoir et la porte principale, constituant donc un espace de dégagement entre la rue et la façade de l'immeuble. Plus tard, et surtout dès les années 1940, les immeubles d'habitation sont entourés d'un jardin d'agrément. Ainsi, progressivement, l'espace libre entre les bâtiments répond explicitement à des impératifs d'orientation pour obtenir un ensoleillement maximal et de la vue.

Par ailleurs, les espaces entre le vestibule collectif au rez-de-chaussée et la porte d'entrée de chaque logement se sont multipliés. Cette évolution est liée, d'une part, à des caractéristiques architecturales, telles que les dimensions et la position relative des espaces et, d'autre part, à l'introduction de l'éclairage électrique, de la ventilation forcée et, surtout, de l'ascenseur. L'espace collectif intérieur au rez-de-chaussée a augmenté, mais à chaque étage, le palier, d'abord intégré à l'escalier et éclairé naturellement, a été de plus en plus réduit et n'a plus d'éclairage naturel. Simultanément, l'ascenseur s'est imposé comme moyen d'accès entre l'extérieur et le seuil de chaque logement. De plus, à chaque étage, le palier et l'escalier collectifs, normalement éclairés par une fenêtre en façade ou une verrière, ont été remplacés par un espace de dégagement sans éclairage

Fig. 3. — La cuisine moderne d'un logement à la Cité Vieusseux, Genève, en 1930 : chaque chose à sa place. (Source : Musée du Vieux-Genève.)

naturel. Cette absence de lumière de jour est un des éléments qui a contribué à restreindre de plus en plus l'utilisation de l'espace collectif au cours de notre siècle. Un espace réduit à la seule circulation démontre qu'aucune fonction ne lui est assignée et qu'il n'a pas été envisagé de créer une liaison entre l'intimité du logement et le domaine collectif de la ville.

Il est temps de contester les interprétations stéréotypées du logement collectif, qui invoquent la pratique de l'architecture et l'expérience acquise, mais souvent sous des prétextes d'économie et de rationalisation. Il importe au moins de rendre aux espaces collectifs une certaine habitabilité, en réexaminant, par exemple :

(I) l'emplacement de l'escalier et des paliers collectifs au centre de l'immeuble où ils n'ont aucun contact avec l'extérieur par une fenêtre en façade, ce qui exclut toute possibilité d'orientation ;

(II) l'absence de verrière au-dessus de la cage d'escalier, d'où absence de contact avec le ciel et son élément météorologique ;

(III) l'exiguïté des dimensions de l'escalier et des paliers collectifs, qui sert à la circulation piétonnière uniquement ;

(IV) la séparation des paliers collectifs de l'escalier, utilisé naguère comme espace de rencontre mais aujourd'hui seulement comme sortie de secours ;

(V) la présence d'un vaste hall d'entrée au rez-de-chaussée, paré d'éléments décoratifs luxueux pour un simple espace de circulation.

Au lieu de ce hall qui rappelle un hôtel de luxe, nous suggérons de le réduire aux besoins d'un passage et d'utiliser le volume ainsi économisé pour la création de locaux collectifs, tels que salles de jeux et de réunion, avec jouissance d'un espace extérieur délimité.

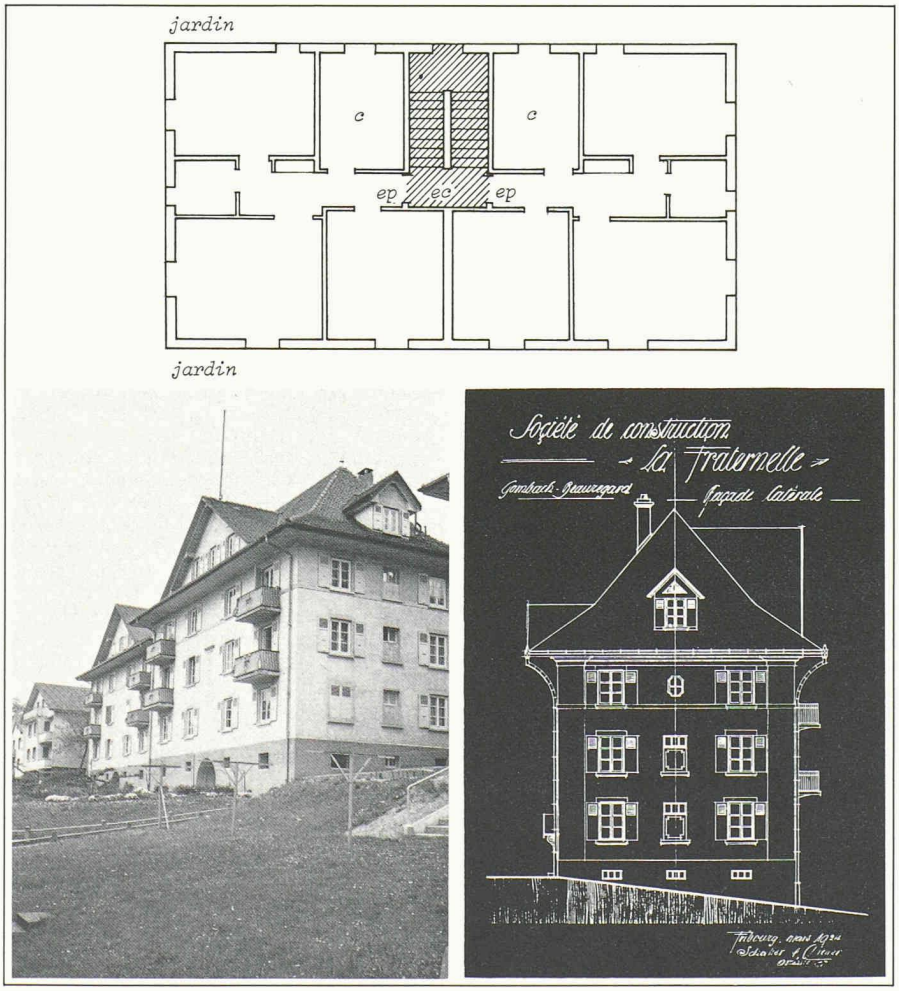

Fig. 4. — Fribourg : quartier de Guintzet, « La Fraternelle ». Logements construits en 1924 ; architectes : Schaller et Deiner. (Source : L'Edilité de la Ville de Fribourg.)

L'influence des règlements de maison

Notre analyse des usages locatifs montre que depuis les années 1890, il était strictement interdit d'utiliser les espaces intérieurs collectifs à des fonctions privées, comme les jeux d'enfants, l'étendage de linge ou l'entretien des objets. De ces règles sur l'usage et par la conception architecturale des espaces collectifs dans les immeubles d'habitation, nous constatons que l'espace intérieur est devenu un espace coercitif, constituant de plus en plus un régulateur du comportement.

En somme, les zones de transition entre la rue et le seuil de chaque logement se sont transformées d'une manière plus radicale que l'intérieur du logement, sauf peut-être la cuisine. Cette transformation architecturale va de pair avec la redéfinition et l'usage des espaces collectifs, à l'intérieur de l'immeuble surtout. Il convient de souligner à ce propos que la distinction spatiale, sociale et légale entre les domaines privés, collectifs et publics du logement est devenue de plus en plus nette au cours de notre siècle. A notre avis, en construisant des logements populaires, l'architecte considère, peut-être implicitement, les règlements d'usage comme des exigences de planification des espaces collectifs intérieurs. Ainsi, le souci des promoteurs et des régisseurs de maintenir ces espaces propres et d'éviter des frais d'entretien devient un facteur déterminant dans le programme de planification. D'autre part, nous avons vu que le mode de vie des habitants n'est pas seulement régi par les règlements d'usage, mais que les activités des habitants sont passablement prises en considération par l'architecte. Il nous semble donc fondamental de remettre en question le rôle de l'architecte dans la planification des logements ; doit-il être un exécutant des exigences des promoteurs et des régisseurs ou un conciliateur entre ces exigences et les aspirations des habitants ?

Conclusion

Pour conclure, il est intéressant d'essayer d'interpréter les transformations profondes qu'ont subies les logements populaires au cours de ce siècle, à la faveur des progrès techniques de la construction, des mutations sociales et de l'évolution des conceptions de l'architecture.

De tous les arts, l'architecture est peut-être le seul où la construction d'un espace intérieur et d'un espace extérieur est une partie essentielle de sa constitution.

«Dans son acception première, l'architecture peut véritablement être identifiée... à une *spatialité intérieure*: il s'agit de la grotte, de la niche, de l'abri contre les intempéries, de la cabane et, disons-le par anticipation..., de l'utérus, de l'appareil digestif; non seulement cela, mais, comme l'affirme Freud dans un passage célèbre: «C'est, comme on le voit..., une question de dehors et de dedans.»[2]
Dans notre société, le logement est perçu comme le lieu de la vie privée par excellence; et on peut ainsi comprendre l'importance que revêt l'autonomie de la vie domestique et la signification de la dichotomie privé/public. L'accès à la maison, la porte surtout, définit l'accessibilité au logement tandis que la fenêtre se limite à définir la visibilité entre l'intérieur et l'extérieur. «Dans l'imagination de la demeure, c'est la porte qui chatoie du plus grand nombre de facettes: fermée, verrouillée, elle clôt le nid sur ses occupants, en scelle la sécurité... Elle commande ainsi les deux directions fondamentales de l'homme habitant. Le seuil franchi, on se met sous la protection du foyer ou, au contraire, on se lance dans l'aventure de l'insécurité.»[3]
L'habitation traditionnelle présente, en général, une succession d'espaces de transition, qui sont les garants visuels de l'intimité du logement et qui agissent donc à la fois en protecteurs de cette intimité et en indicateurs des limites successives marquant la transition entre les domaines public et privé.

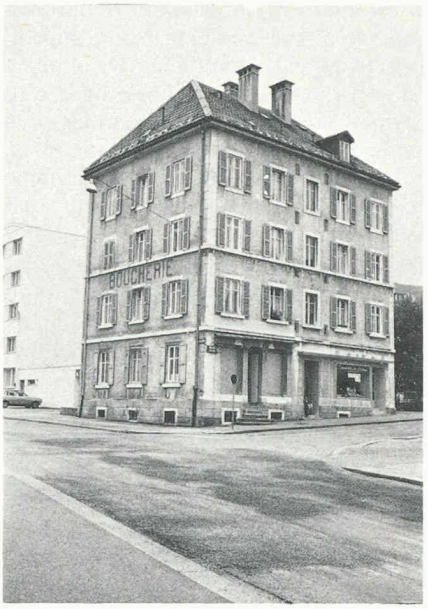

Fig. 5. – En Suisse romande, la méthode de construction, le volume construit et l'implantation de l'immeuble locatif se sont transformés au cours du siècle. Exemples construits au Locle entre 1894 et 1960.

Dans le contexte des logements collectifs urbains, si la délimitation entre l'espace intérieur collectif et l'espace privé est nette, la communication entre eux par des éléments architecturaux a, néanmoins, une double fonction de séparation et d'union, d'interruption et de continuité, de juxtaposition et d'interpénétration. La suppression progressive de cette double fonction a eu pour effet de dévaloriser l'espace collectif intérieur.
La différence entre un logement populaire du milieu du XIXe siècle et un logement contemporain tient moins aux apports techniques – comme les réformateurs de l'hygiène le suggèrent souvent – qu'à la répartition des espaces intérieurs et la séparation entre l'extérieur et l'intérieur, les domaines public et privé, donc à la redéfinition du seuil que nous franchissons tous les jours.

[2] G. Dorfles, «Le dehors et le dedans», Nouvelle Revue de Psychanalyse, n° 9 (printemps) 1974, pp. 229-338.
[3] J. Pezeu-Massabuau, «La Maison, espace social», Presses Universitaires de France, Paris, 1983, p. 56.

Adresse de l'auteur:
Roderick J. Lawrence
Centre universitaire d'écologie humaine
Université de Genève
Rue Saint-Ours 5
1211 Genève 4

Actualité

Centrales nucléaires: projets et assurance de qualité

Lors de la conférence de presse, le 29 mai 1986 à Berne, de l'Association suisse pour l'énergie nucléaire (ASPEA), M. Michael Kohn, président du comité de patronage du PQS (Projektentwicklung und Qualitäts-Sicherung – Déroulement du projet et assurance de qualité pour les centrales nucléaires), a présenté le sens et les objectifs du projet PQS. Nous résumons ici le contenu de son exposé.
En Suisse, cinq centrales nucléaires d'une puissance totale d'environ 3000 MW fournissent depuis plus de vingt ans un service irréprochable, avec une disponibilité d'exploitation bien supérieure à la moyenne mondiale, contribuant pour presque 40% à un approvisionnement électrique sûr et économique de notre pays.
Dès 1982, après vingt ans d'énergie nucléaire et quelque cinquante «années-réacteur», les partenaires – maître de l'œuvre, architectes, ingénieurs, fournisseurs et pouvoirs publics – regroupés sous le sigle PQS, se sont réunis en un groupe de travail dirigé par M. Kurt Küffer, directeur des Nordostschweizerische Kraftwerke AG (NOK), assisté par le professeur Hugo Tschirky (animateur des travaux) et M. Théodore Hürlimann (secrétaire).
L'objectif premier du groupe de travail PQS a été de rendre plus efficace la collaboration entre parties concernées en vue de moderniser les installations existantes, d'en construire de nouvelles, de coordonner et optimiser l'utilisation en fonction des dernières connaissances acquises.
Il s'agissait également de formuler des solutions permettant de construire une centrale nucléaire en cinq ans pour un coût de base fixé au départ à Fr. 3500.– par kW de puissance installée, tout en respectant strictement les dispositions légales et en tenant compte des exigences élevées auxquelles doivent satisfaire, en matière de sécurité, les centrales nucléaires nouvellement construites.
Relevons que l'initiative du projet PQS vient, non pas de l'Etat ni des milieux politiques, mais des parties concernées elles-mêmes. Tous issus de l'économie ou des pouvoirs publics, les participants sont des collaborateurs volontaires, travaillant dans un esprit de milice. Leur indépendance et leur responsabilité (notamment celle des instances de sécurité) sont donc entières.
Les activités du groupe de travail PQS ont été suivies par un comité de patronage formé par MM. Michael Kohn, président de la commission consultative de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs (IFR), dont émane l'initiative du PQS, Eduard Kiener, directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et Rudolf von Werdt, président de la direction des Forces motrices bernoises (FMB).
Le projet PQS doit être apprécié comme une tentative réussie d'améliorer l'efficacité de la collaboration et de faire fructifier les qualités de l'énergie nucléaire, pour la sécurité de l'homme et la vraie sauvegarde de l'environnement.

La participation, clé du développement

Le dernier bulletin d'Helvetas «Partenaires»[1] est consacré au thème de la «participation» dans le Tiers-Monde.
Comme on le sait, de nombreux projets de développement se sont heurtés par le passé à des difficultés ou ont même échoué, parce qu'ils ne s'étaient pas fondés sur l'initiative propre et les besoins élémentaires des «groupes visés». Les programmes d'Helvetas décrits dans sa dernière publication montrent que la participation active de la population, qui implique une étroite collaboration entre partenaires, où tous ont voix au chapitre, est une condition inaliénable ou la clé même du développement. Par ailleurs, ces exemples révèlent également les difficultés rencontrées dans la mise en pratique quotidienne, sur le terrain, de principes théoriques d'un tel idéal.

[1] «Partenaires» n° 106, Helvetas, av. de la Gare 38, case postale 866, 1001 Lausanne. Tél. 021/23 33 73.